

seront prêts à étudier en second lieu la possibilité de reprendre au complet les pourparlers d'armistice en vue de l'étude des nouvelles propositions.

En terminant, monsieur l'Orateur, je ne puis faire mieux que de répéter que nous estimons que ces événements permettent un renouveau d'espoir; mais il y a bien des points à élucider, dans ces propositions nouvelles, avant d'en venir à des conclusions définitives en ce qui les concerne. C'est pourquoi, selon moi, nombre de choses dépendent de ce qui va se produire, au cours des quelques jours qui vont suivre, à Panmunjom et à l'Assemblée des Nations Unies, à New-York.

M. Coldwell: Le ministre pourrait-il exprimer une opinion au sujet du changement qui se serait produit dans l'attitude russe concernant le désarmement, et sur les perspectives en ce qui a trait à un accord fondé sur les conditions établies par les Nations Unies?

L'hon. M. Pearson: Tout ce que je puis dire, c'est qu'hier après-midi, au moment où nous nous apprêtons à étudier, à l'assemblée des Nations Unies, le rapport de la commission des questions politiques sur le désarmement, la délégation soviétique a fait circuler des amendements. Ces amendements semblent également, à première vue, signifier un changement possible de l'attitude adoptée par la délégation soviétique à l'égard de cette question; mais, là aussi, il faudrait les soumettre à une étude assez approfondie avant de pouvoir tirer une conclusion à leur égard. Nous n'avons guère eu le temps de les examiner et personne n'est encore bien fixé ni bien confiant quant aux conséquences qu'entraînera ce changement d'attitude possible. Je répète, monsieur l'Orateur, et je suis certain que la Chambre sera d'accord avec moi, qu'il y a lieu d'examiner les propositions de désarmement dont il s'agit aussi soigneusement que les propositions nouvelles en provenance de Corée.

M. Graydon: Puis-je ajouter une autre question à celles qu'on a déjà posées au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Pearson)? En ce qui concerne les prisonniers de guerre malades ou blessés des deux camps, qu'est-ce que les Chinois et les Coréens du Nord se proposent de faire au sujet des prisonniers de guerre malades ou blessés qui ne veulent pas être rapatriés derrière le rideau de fer?

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, je préfère ne pas traiter la question étant donné, entre autres raisons, qu'on n'y fait aucune mention dans la correspondance échangée.

Il s'agit simplement de l'échange des malades et des blessés et la correspondance n'indique pas si ces échanges auront un caractère volontaire ou non. Je ne crois pas qu'il convienne de discuter le sujet ici.

Le rapatriement volontaire a cependant été accepté en principe et dans une certaine mesure dans le message du 30 mars où les communistes emploient le mot "insistent". Le texte en est le suivant: "les prisonniers qui insistent pour être rapatriés". Les autres seraient peut-être confiés à un État neutre. On ne s'est cependant pas exprimé en les mêmes termes à l'égard des malades et des blessés.

LA RADIODIFFUSION

QUESTION AU SUJET DU DÉPLACEMENT D'EMPLOYÉS PAR SUITE DE LA SUPPRESSION DU DROIT DE PERMIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Je veux poser une question au ministre des Transports (M. Chevrier) et je m'excuse de lui en avoir donné avis il y a à peine dix minutes. Étant donné que les journaux rapportent que 115 postes environ de l'administration sont abolis parce que le ministère des Transports abandonne la perception du droit de permis de radio et que, à ce qu'on me dit, un certain nombre des employés en cause ont reçu un avis de cessation d'emploi (d'après le langage diplomatique employé dans le fonctionnarisme, je comprends que cela veut dire: "Faites votre paquet et allez-vous-en"), le ministre serait-il assez aimable de dire à la Chambre les mesures qu'on a prises en vue de trouver de l'emploi à ces fonctionnaires mis à pied?

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports): Je suis heureux de répondre. Je me rappelle que la suppression du droit de permis de \$2.50 touchait 138 employés du ministère. Je me rappelle aussi (je parle évidemment de mémoire) qu'un très petit nombre de ce groupe d'employés ont donné leur démission. Un autre groupe a reçu un avis de cessation d'emploi, vu qu'il s'agissait de femmes mariées. La majeure partie des employés ont été placés dans d'autres services du ministère des Transports ou, grâce à la collaboration d'autres ministères et de la Commission du service civil, dans d'autres ministères de l'État. Sauf erreur, jusqu'ici, il n'y a que 17 personnes qui sont sans emploi.